

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LOIR ET CHER  
ROMORANTIN-LANTHENAY  
SERVICE MUSEE DE SOLOGNE

## **DECISION**

Finances locales - Décisions budgétaires

Objet : Demande de subvention pour l'acquisition d'archives et de photographies du peintre Henri Hélis

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa l'alinéa 26 ;

Considérant l'intérêt patrimonial pour notre commune de ces acquisitions de photographies et d'archives couvrant la carrière du peintre ;

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - De solliciter le soutien du service des archives de France à hauteur de 50% du montant total de 3341€.

**ARTICLE 2** - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 18/03/2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 15 AVR 2024

Publié ou notifié le 16 AVR 2024

Mis en ligne sur le site internet le 16 AVR 2024

Le Maire,



Jeanny LORGEUX